

“ JE VOUS JURE,
JE N’AI PAS
TROUVÉ
LE VALIDEUR ! ”

LA FRAUDE : IL N’Y A PAS D’EXCUSE

CARTE TÉCÉLY
NON-VALIDÉE*

— Amende —
5€

Bon à savoir

- Votre carte Técély ou OûRA! doit être **validée à chaque montée et correspondance**.
- Attention, votre carte Técély ou OûRA! est **nomi-native**.

Cas d’infractions

Si vous ne validez pas votre carte Técély, OûRA!, ou votre ticket en correspondance.

Pourquoi la validation ?

Être muni d’un titre de transport validé fait partie du règlement du réseau mais c’est également un moyen de connaître le nombre de voyageurs et **d’adapter ainsi l’offre de transport**.

*Sous réserve d’avoir un abonnement mensuel ou annuel en cours de validité.

▶ TITRE NON-VALIDÉ
OU NON-CONFORME
▶ DÉFAUT DE TITRE

— Amende —
60€
par personne
(paiement immédiat)

Bon à savoir

- Les trajets sont gratuits **pour les – de 4 ans**.
- Vous devez être **muni du justificatif** pour l’utilisation d’un titre au tarif réduit.
- Votre ticket TCL doit être validé dès le premier voyage. Il est **valable 1h sur l’ensemble du réseau** (correspondances et aller-retour possibles).
- Votre carte Técély peut être renouvelée **à partir du 20 de chaque mois**.
- En paiement différé, les montants des amendes sont majorés **jusqu’à 110€** quel que soit le motif de verbalisation.

Cas d’infractions

- Voyager sans titre de transport ou avec un ticket non validé.
- Voyager avec un titre spécifique sans pouvoir justifier son statut (exemple : famille nombreuse, étudiant...).
- Voyager avec un titre de transport périmé.
- Sauter les barrières du métro ou passer par deux, ce qui, de plus, est dangereux.

AMENDES AGGRAVÉES
INFRACTIONS DE 4^{ÈME} CLASSE

— Amende —
150€
(paiement immédiat)

Bon à savoir

- Votre titre de transport est **personnel** et **incessible**.
- En paiement différé, les montants des amendes sont majorés jusqu’à **200€** quel que soit le motif de verbalisation.

Cas d’infractions

Sur le réseau TCL (*) il est interdit de :

- **Céder votre titre** à une autre personne.
- Voyager avec un titre déjà utilisé par un tiers ou acheté à un revendeur non agréé TCL.
- **Abandonner** ou déposer, sans surveillance, **des objets**.
- **Utiliser** sans motif légitime un **signal d’alarme** ou d’arrêt d’urgence.
- **Faciliter l’accès à une personne sans titre** de transport (maintenir ouvert les portiques).
- **Faire obstacle à la fermeture des portes**, ou les ouvrir pendant la marche du véhicule.
- **S’agripper** de quelque façon que ce soit à **l’extérieur des véhicules**.
- Monter ou descendre ailleurs que dans les stations ou arrêts prévus.
- **Mendier**, distribuer des tracts ou enquêter.
- **Circuler en trottinette**, roller ou autres engins.
- **S’introduire en état d’ivresse** manifeste dans les espaces ou véhicules TCL.
- Cracher, uriner, **détériorer** ou souiller les espaces, les véhicules ou les matériels.
- Utiliser des appareils sonores ou **troubler la tranquillité d’autrui**.

NOUVELLE LOI

Adoptée en mars 2016, la loi Savary porte sur **“la sécurité et la lutte contre la fraude dans les transports publics”**. Cette loi renforce la lutte contre la fraude et les incivilités au quotidien dans les transports publics.

L’essentiel à retenir

- En cas de non présentation du titre de transport et sans paiement immédiat, obligation de justifier son identité. A défaut, le contrôleur peut contraindre à sortir du réseau. Pendant la verbalisation, le voyageur doit rester à disposition du contrôleur. A défaut, il encourt **2 mois de prison et 7 500€ d’amende**.
- L’identité et adresse du fraudeur sont vérifiées auprès des administrations publiques et organismes de sécurité sociale. **La déclaration d’une fausse adresse ou d’une fausse identité** est passible de **2 mois de prison et de 3 750€ d’amende**.
- **La diffusion de message, notamment sur les réseaux sociaux, signalant la présence de contrôleurs ou agents de sécurité** est passible de **2 mois de prison et 3 750€ d’amende**.
- **À la suite de 5 infractions par an**, la fraude devient un délit passible de **6 mois d’emprisonnement et 7 500€ d’amende**.
- **La vente à la sauvette** est passible de **6 mois d’emprisonnement et de 3 750€ d’amende**.

(*) Extrait du règlement & conseils voyageurs disponibles sur www.tcl.fr. Le règlement complet est disponible auprès de : Keolis Lyon - Service Juridique – 26 rue de la Villette 69003 LYON.



SYTRAL

La fraude : il n’y a pas d’excuse.

Retrouvez tous les tarifs
sur le site
tcl.fr



© Coxinélis - ©iStock

— LE SAVIEZ-VOUS ? —

10M€ le coût de la fraude chaque année

23 000 contrôles par jour sur le réseau

500 agents TCL assermentés pour le contrôle

6 500 caméras sur l'ensemble du réseau TCL
Les images peuvent être transmises aux forces de l'ordre.

50% du prix de l'abonnement pris en charge par l'employeur (prime transport)

“ZUT, JE PENSAIS QU'UNE VALIDATION PAR JOUR SUFFISAIT !”



— BIEN PLUS QUE DES CONTRÔLEURS —

Un agent de contrôle ne se contente pas de vérifier les titres de transport. Au-delà de veiller au respect de la réglementation, il contribue au bon déroulement et à la sécurisation de vos déplacements.



1. Écoute et bienveillance :

Il vous guide sur votre parcours, vous oriente vers les lignes à emprunter et vous conseille en cas de perturbation dans votre déplacement. Il intervient aussi comme médiateur pour désamorcer des conflits naissants.

2. Assistance et sécurisation :

Présent sur tout le réseau, jusqu'à sa fermeture, il apporte son aide aux personnes à mobilité réduite et à celles qui se retrouvent en difficulté, victimes d'un incident, d'un malaise ou dans toute autre situation en attendant les secours.

Sa présence, sécurisante, contribue à la sérénité du réseau TCL.

“ OUPS, AVEC MES 2 ENFANTS, JE CROYAIS BÉNÉFICIER DU TARIF RÉDUIT ! ”



“ VOUS ALLEZ RIRE, MON CHIEN VIENT D'AVALER MON TICKET ! ”



“ SÉRIEUSEMENT, ON EST DÉJÀ LE 4 DU MOIS ? ”



— TARIFS AVANTAGEUX —

Il existe des tarifs adaptés à chaque situation

60% des clients & **70%** des abonnés
(hors prime transport)

bénéficiaire de tarifs réduits



- 4 ans



Scolaires



Étudiants



Faibles revenus



Senior



Familles nombreuses